

## Politique sociale de la vieillesse

**Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés »**

### Rapport-préavis N° 2013/06

Lausanne, le 31 janvier 2013

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

#### 1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis décrit la politique sociale de la vieillesse de la Ville de Lausanne et répond aux postulats cités en titre. La Municipalité dresse un état des lieux, en présentant notamment les nombreuses prestations actuellement destinées aux aînés, et avance des propositions répondant aux attentes des postulants. Pour l'essentiel : un nouveau concept pour l'Espace Riponne (avec la création d'un guichet Info Senior) ainsi que l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial de l'OMS des villes amies des aînés, soit une démarche participative d'amélioration permanente de l'intégration des aînés.

#### 2. Table des matières

1.	Objet du rapport-préavis .....	1
2.	Table des matières .....	1
3.	Fondements d'une politique sociale de la vieillesse.....	2
3.1	L'intégration, but de la politique sociale .....	2
3.2	Intégration sociale et « vieillesse ».....	3
3.3	La retraite et la dépendance, facteurs d'exclusion sociale .....	4
3.4	Répartition des tâches .....	6
4.	Politique sociale de la vieillesse : état des lieux.....	7
4.1	Les objectifs poursuivis .....	7
4.2	Les prestations offertes .....	8
5.	Propositions de la Municipalité.....	14
5.1	Généralités .....	14

5.2	Réponse au postulat B. Picard et consorts « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » .....	14
5.3	Réponse au postulat B. Picard et consorts « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne» .....	16
5.3.1	Le guichet Info Senior.....	16
5.3.2	Formation à l'utilisation des sites internet.....	16
5.4	Réponse au postulat E. Wermelinger et consorts « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés » .....	17
6.	Aspects financiers.....	18
6.1	Budget de l'Espace Riponne .....	18
6.2	Impact sur le budget de fonctionnement de la Ville .....	19
7.	Conclusions.....	19
8.	Liste des abréviations .....	21

### 3. Fondements d'une politique sociale de la vieillesse

#### 3.1 L'intégration, but de la politique sociale

La politique sociale vise, en principe, *l'intégration sociale*. Cette notion correspond, pour une ville telle que Lausanne,

« à la vision d'une ville sociale dont les habitants participent socialement, professionnellement et culturellement, d'une ville qui offre un espace à toute une variété de personnes et de groupes en situation de réaliser des projets de vie différents, d'une ville où les plus faibles ont également leur chance. Cette notion d'intégration englobe les idées d'appartenance, d'acceptation et d'équivalence ; elle représente la prévention de l'exclusion sociale. Une telle vision requiert une politique durable, qui façonne l'espace de vie sociale et le milieu bâti de manière à favoriser la coexistence des enfants et des actifs, des jeunes et des aînés, des Suisses et des étrangers »<sup>1</sup>.

Cette vision ne peut être réalisée que si la volonté d'intégrer joue un rôle de premier plan dans chacune des politiques publiques (éducation et formation, urbanisme, logement, transports, etc.). La politique sociale apporte des correctifs lorsque cela s'avère nécessaire, pour que chacun accède à la possibilité de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il en va de même du travail social, défini comme

« une contribution de la société à l'attention particulière des personnes et groupes qui, temporairement ou durablement, connaissent des limitations illégitimes dans l'accomplissement de leur vie, ou qui disposent d'un accès insuffisant ou restreint aux ressources sociales » et qui « consiste à encourager les changements permettant aux êtres humains de devenir plus indépendants, et ce aussi à l'égard du travail social »<sup>2</sup>.

La politique sociale et le travail social – y compris ce qu'il est convenu d'appeler « l'action sociale gérontologique » - tendent à une meilleure intégration sociale en améliorant les droits, les ressources (matérielles et culturelles) ainsi que l'environnement des personnes ou des groupes défavorisés<sup>3</sup>, pour que les discriminations qui les frappent, les obstacles qu'ils rencontrent, puissent être surmontés. Ainsi une « ville sociale » n'est-elle pas une ville qui offre de très nombreuses prestations sociales, mais une ville où ces prestations ne sont pas, ou plus, nécessaires. Autrement dit : une « ville sociale » n'est pas une ville qui multiplie les programmes en faveur des exclus, mais une ville qui prévient l'exclusion elle-même.

<sup>1</sup> Initiative des Villes : politique sociale, stratégie 2015

<sup>2</sup> Code de déontologie du travail social en Suisse, Avenir social, juin 2010

<sup>3</sup> Voir à ce sujet : Rapport-préavis 2005/51 *Politique sociale communale*

### 3.2 Intégration sociale et « vieillesse »

Il apparaît d'emblée qu'il n'y a aucune condition commune, aucun besoin spécifique, concernant les droits, les ressources ou l'environnement, qui caractériseraient, de manière générale, l'ensemble des personnes que l'on pourrait qualifier d'« âgées » ou qui seraient concernées par la « vieillesse » - cette dernière notion ne faisant au demeurant pas l'objet d'une définition largement admise ou consensuelle<sup>4</sup>. On ne peut donc guère parler des aînés comme d'un groupe défavorisé homogène, qui devrait faire l'objet d'une politique d'intégration spécifique.

La vieillesse a certes été définie dans le cadre de la sécurité sociale, avec l'institution d'une rente *de vieillesse* accordée à un âge fixé par la loi sur l'assurance vieillesse et survivants, communément appelé *âge de la retraite*. Mais les droits, les ressources ou encore l'environnement des retraités sont au moins aussi divers que ceux de la population en général et l'on ne saurait simplement confondre, par ailleurs, retraite et vieillesse. L'une et l'autre ne se recoupent pas nécessairement.

*« Une définition économique de la vieillesse s'est élaborée, selon laquelle le travailleur âgé est peu productif et inadapté. Une telle définition érige en problème économique, pour l'industrie, le maintien au travail du groupe âgé, désormais perçu comme un fardeau pour l'entreprise (...). La désignation d'un groupe de travailleurs comme « âgés » sanctionne une baisse de performance en liaison statistique avec l'âge. Cette définition du travailleur âgé part de l'entreprise et du mode d'organisation du travail. Elle propose une nouvelle construction sociale de la réalité de la vieillesse. La vieillesse ne se résout plus dans l'incapacité physique au travail. Elle ne se confond plus avec la maladie et l'incapacité. Elle est désormais associée à une inaptitude au travail **socialement construite**, que la retraite va bientôt sanctionner »<sup>5</sup>.*

On ne s'étonnera donc pas de ce que les retraités n'entendent généralement pas être désignés comme un groupe cible de la politique sociale, qui concernerait « les vieux ». C'est au demeurant ce qu'une enquête menée en 2009 à la demande de Connaissance 3 par le Laboratoire d'Etude des Parcours de vie de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne<sup>6</sup> a très bien montré : *« Quant aux stéréotypes et aux images que les seniors se font du troisième âge et de la retraite, ils ont un effet significatif sur l'intention de participer ou non à Connaissance 3. Les plus de 60 ans ne veulent pas être catégorisés comme personnes âgées ou comme faisant partie du 3<sup>ème</sup> âge (ou encore pire du 4<sup>ème</sup>). Seule la catégorie de senior ou d'adulte semble trouver grâce à leurs yeux. On mesure alors l'importance du positionnement de Connaissance 3 par rapport à son public et ses potentiels futurs participants. Trop associés à la vieillesse, beaucoup de jeunes retraités se tourneront sans doute vers d'autres activités dans lesquelles ils ne se sentiront pas mis en boîte »*. La même étude constate que *« la majorité des seniors est intéressée à avoir des discussions sur des thèmes d'actualité avec les jeunes, une grande majorité pense que les jeunes ont des intérêts communs avec les âgés et côtoie régulièrement des adolescents ou des jeunes adultes dans le cadre de ses activités »*.

Non seulement la retraite ne définit pas la vieillesse, mais les inégalités sociales sont plus importantes encore chez les retraités que chez les actifs. C'est dire que l'on ne saurait concevoir et déployer une politique sociale, ou des prestations sociales, qui seraient destinées aux « personnes âgées » en général, ces dernières ne partageant pas une condition sociale commune, loin s'en faut. Pour autant, la retraite et la dépendance (qu'elle soit due à l'âge à d'autres causes) peuvent assurément constituer - à des degrés divers selon l'environnement - des facteurs d'exclusion sociale qu'il convient d'anticiper. Plus une société est axée sur la production et la consommation de masse, ainsi que sur la compétition, plus elle tend à exclure celles et ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ne parviennent pas à maintenir des performances élevées, suivre l'évolution technologique, répondre à tous les impératifs sociaux.

Encore une fois cependant, la politique sociale ne doit pas simplement aménager l'exclusion, mais la prévenir. S'agissant des aînés, on peut sans doute considérer qu'une telle politique doit notamment permettre à chacune et chacun de *choisir sa vieillesse*.

<sup>4</sup> « La notion de politique de la vieillesse n'est pas véritablement établie, c'est pourquoi une définition générale, communément acceptée, fait encore défaut ». *Politique de la vieillesse dans les cantons*, Rapport mandaté par Promotion Santé Suisse, juin 2010.

<sup>5</sup> Guillemard A.-M., *Le déclin du social*, Presses Universitaires de France, Paris, 1986 (c'est nous qui soulignons).

<sup>6</sup> Styles de vie et activités de formation chez les seniors du Canton de Vaud, Prof. D. Spini, Mme L. Campos, chargée de recherche, Laboratoire d'Etude des Parcours de vie, Institut des sciences sociales, Université de Lausanne (c'est nous qui soulignons).

« *Quelle serait la vieillesse dans un monde idéal ? (...) Les personnes âgées ont le choix entre le droit au repos et le droit au travail. La notion d'activité s'est élargie : il s'agit de tenir des rôles, soit en continuant à travailler, soit en s'insérant dans des réseaux sociaux. L'inactivité n'est plus synonyme d'exclusion et l'exigence de rester jeune n'est plus un mot d'ordre. Au contraire, le rapport commence à distinguer des groupes d'âge, celui des « vieux » est valorisé par la sagesse et le regard qu'ils portent sur le monde (...)*<sup>7</sup>.

Une telle liberté de choix n'est cependant possible que lorsque certaines conditions sont réunies, et c'est précisément à ces conditions que la politique sociale se doit d'être attentive. Il s'agit de rendre le *vieillissement actif* possible pour celles et ceux qui le souhaitent, non pas pour l'instrumentaliser sous la forme d'un gisement de « travail gratuit » exploitable<sup>8</sup>, mais parce que l'intégration sociale le requiert. De même, il s'agit de lutter contre toute forme de discrimination liée à l'âge (avant et après la retraite) et d'apporter des réponses crédibles à la pauvreté, à l'isolement et à la dépendance, chaque fois que ces situations sont constatées.

On ne s'étonnera donc pas que le Conseil fédéral ait déclaré, au moment de présenter sa « stratégie en matière de politique de la vieillesse », qu'« *à la focalisation sur un groupe cible défini en fonction d'une tranche d'âge, le rapport privilégie une approche qui tienne compte des parcours de vie (notamment dans l'optique de la prévention) et de toutes les générations* »<sup>9</sup>.

#### **Le restaurant de l'Espace Riponne de Pro Senectute : un exemple emblématique**

L'Espace Riponne se définissait comme un lieu de vie et de rencontre destiné aux « personnes âgées », avec un restaurant et des animations. Or « les personnes âgées » n'existent pas en tant que groupe homogène. Soit on est en présence de personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle (parce qu'elles ont atteint l'âge de la retraite défini par la LAVS), mais qui le plus souvent aspirent à vivre comme tout le monde et avec tout le monde, socialement intégrées, soit on est en présence de personnes atteintes dans leur santé et leur mobilité, avec des besoins spécifiques. A l'évidence, aucun de ces deux groupes n'a besoin d'un restaurant, sis au centre ville, qui lui serait réservé. Le premier fréquentera les restaurants de tout le monde (nombreux dans le quartier), ce que l'on doit par ailleurs encourager au nom de l'intégration sociale<sup>10</sup>. Le second groupe se fera livrer des repas à domicile (ou se fera conduire à un restaurant accessible par « Transport Handicap Vaud » par exemple). Raisons pour lesquelles le restaurant de l'Espace Riponne n'était pas rentable, et ne pouvait pas l'être, même s'il pouvait compter sur un cercle d'habitues, de fidèles.

On relève encore que, confrontée à la faible fréquentation de l'Espace Riponne, Pro Senectute a mandaté en 2009 un consultant pour analyser la situation et « *étudier différentes possibilités permettant de donner une nouvelle orientation au centre de rencontre* ». Le consultant a émis des recommandations qui, toutes, relèvent d'une volonté de rajeunissement aussi bien de la clientèle (qui devrait être principalement formée de « préretraités ») que de l'image de l'Espace Riponne, au point que la raison sociale « Pro Senectute » ne devait plus apparaître ... Ainsi, pour le consultant, le centre ne peut-il survivre que s'il renonce à devenir un lieu réservé aux « aînés », ces derniers ne souhaitant a priori pas être désignés comme tels, et encore moins rassemblés dans des lieux qui leur seraient expressément réservés.<sup>11</sup>

### *3.3 La retraite et la dépendance, facteurs d'exclusion sociale*

Si la retraite ne définit pas la vieillesse, elle peut, nous l'avons déjà relevé, entraîner des besoins spécifiques que la politique sociale doit naturellement prendre en compte. Le premier de ces besoins relève de *la garantie de moyens d'existence* conformes à la dignité humaine. En 2011, on comptait à Lausanne

<sup>7</sup> Catherine Bert, Regard éthique sur le vieillissement actif, Le vieillissement actif, Regards pluriels, Les Politiques Sociales, 2012, Bruxelles, p. 141.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet Marielle Poussou-Plesse, Quels bénévoles pour les seniors à l'échelle européenne, Le vieillissement actif, Regards pluriels, Les Politiques Sociales, 2012, Bruxelles, page 55ss.

<sup>9</sup> Stratégie en matière de politique de la vieillesse, Rapport du Conseil fédéral, 29 août 2007.

<sup>10</sup> L'AVIVO avait convaincu certains restaurants de faire partie d'un réseau « Assiette AVIVO », qui garantissait un accueil chaleureux et un menu à prix intéressant – une approche beaucoup plus conformes aux exigences de l'intégration sociale. Les tables conviviales de Pro Senectute Vaud (accompagnement bénévole de repas en commun pour les personnes âgées isolées) vont dans le même sens.

<sup>11</sup> Et cela même si certains usagers ont souhaité le maintien du centre dans sa configuration actuelle (Enquête conduite entre octobre et décembre 2010 par Pro Senectute auprès des associations et usagers de l'Espace Riponne)

environ 20 000 personnes âgées de plus de 65 ans et près de 7'000 personnes âgées de plus de 85 ans<sup>12</sup>. Par ailleurs, dans le canton de Vaud, 8'000 personnes parviennent chaque année en âge de retraite<sup>13</sup> et la part des personnes de plus de 65 ans passera de 15 à 20 % entre aujourd'hui et 2030<sup>14</sup>.

Or, nous l'avons déjà signalé, les inégalités sociales sont plus marquées chez les 65 ans et plus. Ce groupe représente 16% de la population suisse (15 % à Lausanne et dans le Canton de Vaud), mais 32% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans l'ensemble de la Suisse<sup>15</sup>. De même, alors que le taux de pauvreté par tranche d'âge oscille entre 5,3 % pour les 18-24 ans et 7,6 % pour les 0-17 ans (avec une moyenne à 7,8 % pour l'ensemble de la population suisse), il se situe à 16 % pour les plus de 65 ans.

La retraite, ainsi que la dépendance, peuvent encore entraîner des besoins relevant du *maintien du lien social*. Quitter l'entreprise, c'est souvent quitter un réseau primaire<sup>16</sup> essentiel, parfois pour se retrouver très seul. Cette situation est encore aggravée du fait de la progression spectaculaire des divorces (leur nombre a été multiplié par 4,7 entre 1960 et 2010). Ainsi la proportion de personnes âgées vivant seules ne cesse-t-elle d'augmenter. La pauvreté et l'isolement vont souvent de pair : dans la catégorie des ménages sans enfant, les personnes seules qui ont plus de 65 ans affichent un taux de pauvreté de près de 26 % alors que ce taux n'est que de 11,4 % pour les personnes seules de moins de 65 ans<sup>17</sup>.

Enfin, l'âge peut naturellement entraîner, à des moments et à des degrés variables, des besoins relevant de *la prise en charge de la dépendance*. 45% des personnes âgées deviennent dépendantes d'autrui pour la vie quotidienne<sup>18</sup>. Cette dépendance contribue aussi à l'isolement, lequel peut encore être accru du fait de la disparition de proches.

Ainsi les besoins relevant de la garantie des moyens d'existence, du maintien du lien social ainsi que de la prise en charge de la dépendance, sont-ils très importants, et par ailleurs grandissants, en particulier chez les aînés. Cela est d'autant plus vrai que ces derniers seront de plus en plus nombreux : la classe d'âge des 80 ans et plus est celle qui progressera le plus vite dans les 30 années à venir avec une augmentation de 120 % selon un récent rapport du Canton de Vaud<sup>19</sup>.

Comme indiqué dans le rapport « politique cantonale Vieillesse et santé », « *les proches aidants jouent un rôle majeur dans le maintien à domicile des personnes âgées, en particulier dépendantes. La politique du maintien à domicile vaudoise ne saurait être réalisée sans leur apport précieux. Or, ce rôle d'aidant peut avoir des conséquences négatives sur leur propre santé ou leur vie professionnelle et sociale.*

*L'évolution de la société et les projections démographiques laissent envisager une pénurie de proches aidants dans les années à venir. Il est donc nécessaire de soutenir ce rôle dans le cadre d'une politique globale et ciblée de soutien aux aidants, dessinée conjointement par les professionnels sociaux et sanitaires »<sup>20</sup>.*

Il convient naturellement d'anticiper ces besoins pour éviter une fracture sociale majeure - faite de pauvreté et d'isolement - liée à la retraite, et plus encore à la dépendance, d'un nombre croissant de personnes. Reste à définir comment et par qui ces besoins doivent être couverts. La Municipalité souhaite rappeler ici la répartition des tâches en vigueur dans notre pays, entre Confédération, cantons et communes - ces dernières n'intervenant qu'à titre subsidiaire.

<sup>12</sup> Source : Office Fédéral de la Statistique, données de décembre 2011

<sup>13</sup> Source : postulat F. Uffer « pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées » déposé au Grand conseil le 8 septembre 2009.

<sup>14</sup> Source : *Perspectives 2010-2040 par région*. SCRIS. Etat de Vaud.

<sup>15</sup> Source : *La pauvreté en Suisse*, Office fédéral de la statistique, mars 2012.

<sup>16</sup> L'autonomie des personnes est toujours relative, en ce sens qu'elles ont besoin d'être intégrées socialement, autrement dit à un réseau. Le réseau *primaire* est une agrégation naturelle ou informelle, comprenant la famille, les amis, les collègues, etc. Alors que le réseau *secondaire* est le réseau de substitution proposé par les institutions. La politique sociale vise normalement à réhabiliter les réseaux primaires, les réseaux secondaires devant demeurer subsidiaires.

<sup>17</sup> Source : *La pauvreté en Suisse*, Office fédéral de la statistique, mars 2012.

<sup>18</sup> Source : Prof Michel ORIS, faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, octobre 2012

<sup>19</sup> Source : *rapport Politique cantonale Vieillesse et santé*. Canton de Vaud, 12 janvier 2012

<sup>20</sup> Rapport « Politique cantonale Vieillesse et santé » op.cit.

### 3.4 Répartition des tâches

#### Politique fédérale

En se référant au rapport du Conseil fédéral « *Stratégie en matière de politique de la vieillesse* » d'août 2007, on peut considérer que la politique sociale de la vieillesse comprend **trois grands axes** :

1. La garantie d'un revenu de substitution et de l'accès aux soins (assurances sociales, prestations complémentaires) ;
2. La prise en charge de la dépendance (maintien à domicile et établissements médico-sociaux) ;
3. L'action gérontologique, ou l'ensemble des initiatives de maintien du lien social, d'animation socio-culturelle, ciblées sur l'âge AVS.

Le même rapport propose également une répartition des **responsabilités des niveaux institutionnels** :

*Confédération* La Confédération doit relever le défi que représente le vieillissement de la population pour la sécurité sociale suisse (en particulier la prévoyance vieillesse et l'assurance maladie). Celle-ci dispose de compétences notamment dans les domaines des soins palliatifs, des organisations de soutien à la vieillesse<sup>21</sup>, de logement et mobilité.

*Cantons* Les cantons doivent faire de même, s'agissant du maintien à domicile, du maintien de la mobilité, ainsi que des infrastructures de prise en charge des personnes dépendantes.

*Communes* Les communes doivent garantir l'accès à l'information sur l'offre de prestations et de services, favoriser la participation sociale, intégrer les besoins spécifiques de la vieillesse dans l'aménagement du territoire, le logement, les transports.

Le rapport du Conseil fédéral<sup>22</sup> *passé en revue la situation des personnes âgées sous l'angle de cinq groupes thématiques : la santé et les soins, le logement et la mobilité, le travail et la transition vers la retraite, la situation économique et enfin l'engagement et la participation sociale. Dans chaque cas, les ressources et potentiels des personnes âgées sont mis en évidence, ainsi que leurs besoins, et les défis qui en résultent pour les institutions concernées. Dans les cinq domaines, la situation des aînés se révèle globalement bonne. En particulier, l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, la faible prévalence de la pauvreté parmi les aînés, les prestations que ceux-ci fournissent au sein de la famille ou pour la société indiquent qu'une image de la vieillesse en termes de déficits n'est plus de mise. Toutefois, cette appréciation positive ne doit pas faire oublier que le processus de vieillissement se déroule de façon très individuelle et que la politique de la vieillesse doit trouver des réponses à des besoins sociaux importants, comme les soins en cas de dépendance.*

*Fort de ces constats, le rapport fédéral dégage deux grandes orientations complémentaires : la première mise sur les ressources et les potentiels et cherche à favoriser l'autonomie et la participation des personnes âgées, ainsi que la reconnaissance de leurs propres prestations vis-à-vis des proches. La seconde prend en compte les besoins spécifiques des personnes âgées, veille à garantir une existence et une fin de vie dignes et autant que possible en accord avec les préférences individuelles.*

Relèvent des communes, conjointement avec d'autres partenaires (Confédération, canton, particuliers), diverses propositions en matière de santé (développer la promotion de la santé et l'autonomie dans la vieillesse, apporter un soutien aux aidants non professionnels, développer le case management<sup>23</sup>), **l'aménagement de quartiers pour tous les âges** ainsi que **la réalisation de l'égalité des chances dans l'accès à la société d'information.**

<sup>21</sup> Art.101bis LAVS « Subventions pour l'aide à la vieillesse » dit : « *A titre de participation aux frais de personnel et d'organisation, l'assurance peut allouer des subventions aux institutions privées reconnues d'utilité publique et actives à l'échelle nationale, pour l'exécution des tâches suivantes en faveur de personnes âgées :*

*a. conseiller, assister et occuper les personnes âgées;*

*b. donner des cours destinés à maintenir ou à améliorer les aptitudes intellectuelles et physiques des personnes âgées, à assurer leur indépendance et à leur permettre d'établir des contacts avec leur entourage;*

*c. assumer des tâches de coordination et de développement;*

*d. perfectionner le personnel auxiliaire (...).* ».

<sup>22</sup> Op.cit. partie Condensé, page i

<sup>23</sup> Le Case Management, ou « *gestion des cas* », est le vocable désormais utilisé par la Confédération, ainsi que diverses institutions dans les domaines de l'action sociale, de la santé et des assurances sociales, pour désigner la prise en charge des situations complexes par des réseaux interinstitutionnels et pluridisciplinaires. Il vise notamment à éviter des prises en charges non concertées ou non coordonnées d'une même personne par divers régimes sociaux ou divers intervenants. Il implique une approche par objectifs qui mobilise les ressources de l'utilisateur ainsi que de chacun des partenaires en fonction des besoins.

Dans notre canton, la répartition des tâches et responsabilités en matière de politique sociale de la vieillesse correspond déjà, *grosso modo*, aux propositions du Conseil fédéral. On relèvera cependant que tant le canton que les communes peuvent mener des actions relevant du maintien du lien social, en finançant tous deux diverses prestations d'animation socioculturelle. Une coordination des efforts auxquels les deux niveaux institutionnels consentent paraît donc s'imposer.

### Politique cantonale

A fin 2010, le postulat Uffer<sup>24</sup> demandant au canton une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées a été renvoyé au Conseil d'Etat. Le postulat part du constat que la politique de la vieillesse, conduite tant sur les plans fédéraux que cantonaux au fil des dernières décennies, a investi ses principaux efforts dans la consolidation des revenus de substitution à la retraite ainsi que dans le développement des soins à domicile et en établissements médicalisés.

Or, les défis actuels et pour les années futures consistent à favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes âgées dans leurs communes ou leurs quartiers, tant en réponse à leurs besoins qu'au titre de valorisation de leurs propres ressources. Les postulants demandent au canton de soutenir le développement et l'encadrement d'activités d'utilité sociale, tant de type communautaire à l'échelle d'une commune ou d'un quartier que sous la forme de services bénévoles. Ils saluent les programmes déjà instaurés dans ce but au sein de certaines communes (Quartiers solidaires à Yverdon-les-Bains, Vallorbe, Nyon, Lausanne, etc.) et relèvent qu'un effort de reconnaissance et de coordination cantonal, afin de faire bénéficier le plus grand nombre de ces expériences, serait souhaitable.

En résumé, ce postulat demande au Conseil d'Etat de proposer des mesures pour renforcer l'implication des communes dans cette thématique, en lien avec le canton et avec le mouvement associatif, en écho aux propositions du rapport fédéral Stratégie en matière de politique de la vieillesse.

Dans le cadre de la réflexion en cours à ce sujet, les services de l'Etat relèvent, en schématisant, qu'il existe des prestations globales pilotées par la Confédération (par exemple, le service social de Pro Senectute financé par l'OFAS), des mesures régionales (soutien au bénévolat organisé, animation régionale, action impôt de l'AVIVO, etc.) financées par le canton et la facture sociale, organisées sur tout le territoire et, enfin, des mesures très locales prises par les communes. S'agissant de ces dernières, un financement incitatif du canton se justifie – en fonction des actions – pour éviter une trop grande inégalité de traitement des habitants. Par exemple, le développement dans les quartiers ou les bourgs de lieux de rencontre pouvant aussi servir de base opérationnelle des associations à un niveau très local pourrait entrer dans ces mesures cofinancées. A ce stade de réflexion, le canton entend privilégier un partenariat fort avec les communes pour élaborer les éléments qui feront partie de la réponse au postulat. Des travaux vont être entrepris dans ce sens dès le printemps 2013.

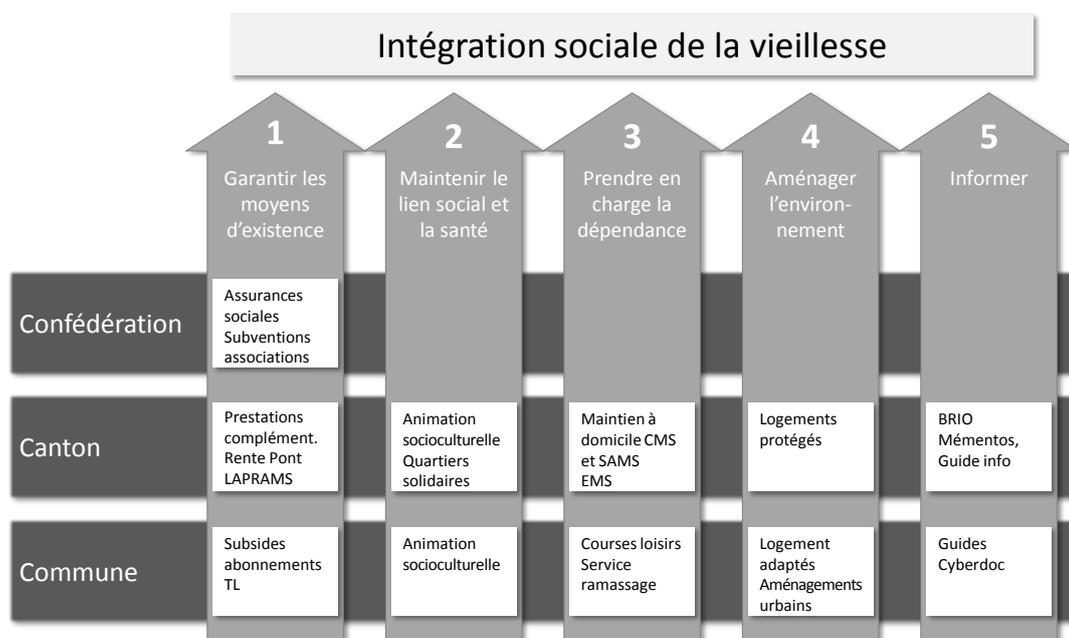
## **4. Politique sociale de la vieillesse : état des lieux**

### *4.1 Les objectifs poursuivis*

On peut représenter schématiquement la politique sociale de la vieillesse, telle qu'elle est déployée aujourd'hui, de la manière suivante :

---

<sup>24</sup> Le postulat F. Uffer « pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées » a été déposé en séance du Grand conseil du 8 septembre 2009. Il a fait l'objet d'une prise en considération par la commission ad hoc le 9 novembre 2009. Le rapport de la commission, daté de mai 2010, a été renvoyé au Conseil d'Etat en séance du 23 novembre 2010.



Les cinq grands objectifs identifiés correspondent aux principales réponses apportées par les collectivités publiques aux besoins pouvant résulter de la retraite et de la dépendance. On constate que la commune de Lausanne intervient d'ores et déjà massivement en lien avec chacun de ces cinq objectifs. C'est ce que démontre, au demeurant, l'inventaire suivant des prestations offertes aujourd'hui.

#### 4.2 Les prestations offertes

Cet inventaire ne reprend pas les prestations de la Ville à l'ensemble de la population, qui naturellement concernent aussi la population âgée, mais uniquement celles spécifiquement destinées aux aînés.

##### Objectif 1. Garantir les moyens d'existence

- |                            |                       |   |
|----------------------------|-----------------------|---|
| <i>Confédération</i>       | <i>OFAS</i>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance vieillesse et survivants</li> <li>• Prévoyance professionnelle</li> <li>• Subvention au service social de Pro Senectute</li> </ul>   |
| <i>Canton de Vaud</i>      | <i>DSAS,<br/>SASH</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations complémentaires AVS</li> <li>• Prestations cantonales de la Rente-pont</li> <li>• Aides individuelles LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale)</li> </ul>  |
| <i>Commune de Lausanne</i> | <i>AGC<br/>SMun</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PC à domicile et hébergement : un montant de fr. 29'038'018.- a été mis à la charge de la Ville en 2011 pour les prestations complémentaires AVS/AI et les aides aux personnes hébergées en EMS, à raison des <math>\frac{3}{4}</math> pour la première catégorie et <math>\frac{1}{4}</math> pour la seconde environ.</li> <li>• Prestations de maintien à domicile : l'AVASAD a facturé à la Ville de Lausanne la somme de fr. 13'166'208.- (fr. 103.90 x 126'720 habitants) pour les prestations précitées en 2012. Le montant prévu pour 2013 s'élève à fr. 107.95 x 128'943 habitants, soit un total de fr. 13'919'396.85.</li> </ul> |

- |                                |                               |  |
|--------------------------------|-------------------------------|--|
| <i>Commune de<br/>Lausanne</i> | <i>SSL<br/>EJCS</i>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au parc de logements du SSL : en lien avec Pro Senectute, le SSL travaille à la question de la prévention de l'expulsion des personnes âgées (signalement précoce) ; en cas d'expulsion, les personnes âgées sont prioritaires pour l'accès au parc de logements du SSL.</li> <li>• Subsidés pour abonnement TL : le SSL verse à 502 bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI domiciliés à Lausanne une subvention de fr. 10.- sur l'abonnement mensuel à fr. 60.- et de fr 100.- sur l'abonnement annuel de fr. 600.-. Coût : fr. 50'860.- en 2011.</li> <li>• Gratuité de l'abonnement au télé réseau : les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI domiciliées à Lausanne se voient concéder la gratuité de l'abonnement au télé réseau de fr. 25.- par mois, hors taxe. La direction des services industriels facture cette prestation au SSL. Coût : fr. 882'719.- en 2011.</li> <li>• Attribution d'aides individuelles par le biais du Fonds Grumbach : ce fonds est destiné aux personnes âgées domiciliées à Lausanne et intervient sur des demandes spécifiques d'usagers du service.</li> </ul> |
|                                | <i>Pol-<br/>com,<br/>SIPP</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération de l'impôt sur les divertissements organisés en faveur des personnes de plus de 60 ans pour autant que le prix d'entrée le plus élevé ne dépasse pas la somme de fr. 50.-, selon une nouvelle disposition de l'arrêté d'imposition 2011-2014.</li> </ul>  |
|                                | <i>SAS,<br/>SIPP</i>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise de sacs poubelle à titre gracieux : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de l'introduction de la taxe au sac poubelle, un certain nombre de sacs seront remis par ce service aux personnes incontinentes au sens de la LAMAL (préavis 2012/24), dont la grande majorité devrait concerner des personnes âgées.</li> </ul>   |

### **Objectif 2. Maintenir le lien social et la santé**

- |                           |  |   |
|---------------------------|--|---|
| <i>Canton de<br/>Vaud</i> | <i>DSAS,<br/>SASH</i>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien cantonal aux projets Quartiers solidaires : la démarche communautaire Quartiers solidaires, née d'une recherche-action menée à Bellevaux à l'initiative de Pro Senectute Vaud et de la Fondation Leenaards, a pour but de : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. développer le lien social et les solidarités entre les habitants d'un quartier</li> <li>2. rendre les habitants « auteurs et acteurs » de leur propre projet</li> <li>3. renforcer l'action des services sociaux et médico-sociaux à travers une étroite collaboration.</li> </ol> <p>A l'heure actuelle, le canton apporte son soutien financier à une dizaine de projets de quartiers, déjà existants ou en voie de réalisation.</p> </li> </ul> |
|                           | <i>DSAS,<br/>SASH<br/>DINT<br/>Unité<br/>logement<br/>DIRH</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux logements protégés (aide LAPRAMS) et aide à la pierre.</li> <li>• Actions dans le domaine de la mobilité, des transports et de l'aménagement du territoire tenant compte des besoins de la population âgée.</li> </ul>   |
| <i>Canton de<br/>Vaud</i> | <i>DSAS,<br/>SASH<br/>DFJC,<br/>SERAC</i>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention à l'animation socioculturelle (Pro Senectute, Connaissance 3, Mouvement des Aînés, AVIVO)<sup>25</sup>.</li> <li>• Activités bénévoles : l'association Bénévolat-Vaud et la Fondation Compétences Bénévoles, soutenues par l'Etat cantonal, mettent en lien offre et demande en la matière. Soutien à la formation des bénévoles par la plate-forme interassociative (Pro Senectute Vaud, Croix-Rouge vaudoise, Caritas Vaud).</li> </ul>   |

<sup>25</sup> Sous le terme générique de « maintien à domicile » la LAPRAMS permet de reconnaître des prestations très larges comme le soutien à l'action sociale et aux mesures d'intégration sociale, le développement de l'information, la promotion du bénévolat organisé et de l'entraide, l'animation socioculturelle, la collaboration avec les associations. Le canton ne s'occupe pas que des personnes dépendantes ou sur la voie de la dépendance, mais étend son champ d'action au reste de l'action gérontologique. Preuve en est le soutien au développement des activités de Pro Senectute, de la démarche « Quartiers solidaires », etc.

Commune de Lausanne SSL, EJCS • Subventions du SSL aux activités associatives, selon tableau ci-dessous, pour un montant total de fr. 481'200 :

Fournisseur de la prestation	Subvention globale 2013 (en CHF)	Description	Type de prestation			
			Loisirs	Lien social	Aide administrative	Orientation ou conseil social
Pro Senectute	356'000.-	Importante offre de loisirs.	X			
		Animations de jour visant au maintien et à la consolidation du lien social dans le cadre des centres de rencontre et d'animation.		X		
		Service social.				X
Groupe du lac et des loisirs pour invalides	34'700.-	Offre de loisirs, animations et repas communautaires.	X	X		
Connaissance 3	34'000.-	Université du 3 <sup>ème</sup> âge, conférences, visites, cours (gratuité aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires).	X			
AVIVO	26'000.-	Activités récréatives diverses et accompagnement informatique.	X			
		Aide au remplissage de la déclaration d'impôts et au changement de caisse-maladie.			X	
		Suivi de dossiers impôts et assurance-maladie. Recherches de fonds auprès de fondations privées. Informations diverses.				X
Service d'entraide bénévole	12'500.-	Accompagnement de personnes à des rendez-vous médicaux ou paramédicaux ou pour des courses. Visites à domicile.		X		
Ecole des grands-parents	10'000.-	Conférences, activités récréatives diverses.	X			
		Groupes de parole et entretiens individuels (difficultés rencontrées dans l'exercice du rôle de grand-parent).		X		
Mouvement des aînés	8'000.-	Activités visant au maintien du bien-être physique et psychique, cours, conférences, guides d'accueil, lecteurs bénévoles.	X			
<b>Total</b>	<b>481'200.-</b>					

Certaines des subventions ci-dessus feront l'objet, courant 2013, d'une concertation entre l'Etat et la Ville afin d'examiner le bien-fondé de leur transfert à la facture sociale.

Commune de Lausanne SMun, AGC • Visites aux nonagénaires : le secrétariat municipal propose des visites aux nonagénaires. Ils ont été 303 en 2011, soit 217 femmes (72%) et 86 hommes (28%) à bénéficier d'un cadeau offert par la Ville de Lausanne. Ce service organise en outre la réception annuelle des nouveaux retraités AVS au Casino de Montbenon, en collaboration avec l'association Agora.

Sports, SIPP • Prestations sportives en faveur des aînés : le service des sports offre un certain nombre de prestations spécifiques aux personnes de 60 ans et plus. Outre des tarifs particuliers dans les piscines et les patinoires, y compris pour l'achat d'abonnements annuels ou de saison, ce service permet aux associations et clubs sportifs qui organisent, sur une base régulière, des entraînements destinés aux aînés domiciliés sur le territoire lausannois, de bénéficier de subventions particulières. Ce soutien comprend également une aide à la formation des formateurs spécialisés (sport des aînés). Le « Lausanne Walking », la « Journée lausannoise du vélo » et les « 20 km de Lausanne », manifestations organisées par le service des sports, offrent des réductions pour les titulaires du « Passeport +50 » ; quant au programme « Volontaires sportifs lausannois », il est ouvert aux 60 ans et plus et en accueille de nombreux.

Commune  
de Lausanne

BAVL,  
LSP

- Action de portage de livres à domicile : en 2011, la Bibliothèque municipale a mis en place avec le Mouvement des Aînés (MdA) un service bénévole de portage de livres à domicile pour les personnes à mobilité réduite, notamment les seniors. Cette prestation totalement gratuite a été pensée pour renforcer le lien social en faisant valoir la lecture comme point de rencontre entre un bénévole du MdA et une personne qui peut se trouver isolée. La démarche a été saluée par la Société vaudoise d'utilité publique qui a donné son prix 2011 à cette initiative. L'offre débute et concerne pour l'instant un nombre limité de personnes en ville (un peu plus d'une dizaine). Le partenariat a été étendu récemment à la Bibliothèque cantonale universitaire.

SF,  
FIPAV

- Aide au remplissage de la déclaration d'impôt : chaque année, le bureau des impôts propose entre février et mars une permanence permettant au contribuable modeste lausannois de bénéficier d'une aide au remplissage de la déclaration d'impôts. En 2011, 3'500 déclarations ont été remplies. Les aînés représentent la moitié des usagers. Les personnes empêchées de se déplacer pour des raisons de mobilité peuvent adresser à la permanence les documents relatifs à la déclaration par courrier.

SAJE,  
EJCS

- Participation au projet « Popaie » : le SAJE participe financièrement au projet « Popaie, programme d'ouverture à la participation des aînés aux institutions pour l'enfance » qui vise la création de liens et de rencontres entre générations. Initiée par la crèche du Clos-de-Bulle, cette action se traduit par la présence ponctuelle de seniors, intégrés à la vie de la crèche, à laquelle ils apportent un bénéfice par leur présence, expérience, disponibilité et écoute.

SJL,  
EJCS

- Campagne « Moi & les Autres » : le SJL a lancé à fin septembre 2012 une campagne d'éducation visant à sensibiliser les jeunes comme les moins jeunes à la différence, sous le titre « Moi & les Autres ». Dans cette démarche, l'aspect des relations intergénérationnelles est particulièrement privilégié.
- Subventions du SJL à la FASL, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise : équipements collectifs et de proximité, espaces ouverts de convivialité, les 16 lieux d'animation socioculturelle dont 2 Maisons de quartier visent le renforcement du lien social et des interactions générations - cultures, la mobilisation des solidarités de proximité, le renforcement des capacités sociales des personnes, l'exercice de la citoyenneté à travers notamment la conduite de projets collectifs à l'échelle de son quartier. La majorité des ces lieux accueillent des personnes âgées, lesquelles y développent des activités diverses telles que : les ateliers de peinture, de couture et de clown, la gymnastique, la danse, la musique, les cafés-rencontres, la découverte et le partage de cuisines du monde, l'aide à la correspondance administrative, l'initiation à l'ordinateur.

### Objectif 3. Prendre en charge la dépendance

Canton de  
Vaud

DSAS,  
SASH

- Maintien à domicile (Centres médico-sociaux), dont les 10 CMS lausannois de la FSL.
- Structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS), qui consistent en Centres d'accueil temporaire (CAT), Logements protégés et Courts séjours.
- Hébergement (Etablissements médico-sociaux et homes non médicalisés).
- Information au public sur l'hébergement médico-social, en collaboration avec les travailleurs sociaux des CMS et des services sociaux privés.
- Subvention cantonale à Transport Handicap Vaud.
- Soutien à la relève professionnelle et bénévole des proches aidants (Alz'amis (Alzheimer Vaud), service de présences de la Croix-Rouge vaudoise).

Commune de  
Lausanne

SSL,  
EJCS

- Subvention à Transport Handicap Vaud et Taxis services pour les courses de loisirs des personnes à mobilité réduite.

THV + TAXIS 2011	Nb clients	Nb courses	Coût (en CHF)
Jusqu'à 65 ans inclus	282	9'932	265'114.40
Plus de 65 ans	1'072	33'090	663'613.00
Total	1'354	43'022	928'727.40

Les plus de 65 ans représentent 80% des clients de cette prestation.

#### Objectif 4. Aménager l'espace et l'habitat

Commune  
de  
Lausanne

SLG,  
LSP

- Mise à disposition des personnes âgées de grands appartements de type Domino, selon rapport-préavis 2009/2 « Domino n'est pas un jeu ».
- Mise à disposition de logements subventionnés : le parc de logements subventionnés et contrôlés est occupé pour environ 23% des appartements par des personnes âgées. Celles-ci bénéficient de règles spéciales concernant l'occupation de leur logement, en dérogation avec la législation sur le logement : une personne seule en âge AVS peut conserver son appartement de 3 pièces, en sous occupation, moyennant le versement d'un supplément. Dans ce parc subventionné, une fondation (Val Paisible et Val Fleuri) et une coopérative (l'Habitation Féminine) favorisent le logement des personnes âgées. Ensemble, elles sont propriétaires de cinq groupes d'immeubles ou immeubles.
- Logements pour seniors : le service du logement et des gérances a construit une centaine de logements sur droit de superficie (DDP) avec des sociétés immobilières partenaires, avec ou sans aide des pouvoirs publics : à l'avenue du Mont-d'Or (Mivelaz), à Pra Roman (NetAge) et à Beaulieu (Grandes Roches). La réalisation d'une cinquantaine de nouveaux appartements protégés à l'avenue de Morges et à celle de Provence est en cours. Il est également prévu de réaliser une vingtaine d'appartements pour seniors au quartier des « Fiches ».

RM,  
TRX

- Aménagements et facilitations pour personnes à mobilité réduite : ce service, de concert avec celui d'urbanisme, tient compte des besoins des personnes à mobilité réduite, des malvoyants et malentendants et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge dans les aménagements urbains et les différents édifices publics. Il est en concertation fréquente avec l'AVIVO. Il est souvent entré en matière pour l'installation de bancs et répond fréquemment de manière positive pour le déneigement d'accès à des soirées de Noël ou des fêtes en faveur du 3<sup>ème</sup> âge.

ASST,  
TRX

- Prestations spécifiques aux Lausannoises et Lausannois de 60 ans et plus : le service d'assainissement, par le biais des prestations offertes par le centre intercommunal de logistique (CIL), offre des prestations spécifiques aux Lausannoises et Lausannois de 60 ans et plus. Dans le calendrier des ramassages et agenda des déchèteries, il annonce dans le paragraphe « recommandations pratiques et importantes pour une gestion responsable de nos déchets » que « les personnes âgées peuvent bénéficier d'un service de ramassage spécifique sans frais. Renseignements complémentaires au 0800 804 806 (numéro gratuit) ». Dans les faits, pour des objets tels que réfrigérateurs, téléviseurs ou autres déchets recyclables, il est convenu d'un enlèvement sur le domaine public sur

rendez-vous. Dans ce cadre, le service a effectué, en 2011, 101 interventions (70.34 kg par enlèvement).

*Observatoire  
sécurité,  
LSP*

Les personnes âgées éprouvent souvent des craintes vis-à-vis de leur sécurité. Afin de leur faire prendre conscience des risques réels, tout en relativisant ceux qui sont de moindre importance, ce service mène diverses actions, parmi lesquelles :

- Visite de l'Hôtel de police, en collaboration avec plusieurs associations de personnes âgées et l'Université populaire de Lausanne, pour faire le point sur les problèmes de sécurité avec des policiers et bénéficier de conseils.
- Edition en 2010 d'une brochure « La ville en toute tranquillité pour les personnes âgées », en collaboration avec les associations membres de la plateforme d'échanges Agora. La brochure prodigue des conseils de sécurité et des recommandations pour une bonne qualité de vie. Cette publication a été envoyée à tous les habitants de plus de 65 ans. Une nouvelle version est prévue en 2012.
- Organisation de conférences-débats publics sur la sécurité des personnes âgées touchant aux thèmes de la protection contre les cambriolages, des meilleures manières de conserver une bonne santé physique et psychique, des questions de consommation et des facteurs positifs de la mobilité sur le vieillissement.

#### Objectif 5. Informer

*Canton  
de Vaud*

*DSAS,  
SASH*

- Guide info pour la personne âgée à domicile et ses proches : cette publication donne un large aperçu thématique ainsi que les coordonnées des diverses instances et institutions concernées par la problématique.
- Documentation sur l'entrée en EMS : sur cette question spécifique, le SASH publie une importante documentation sous forme de mémentos, gratuits et disponibles auprès des établissements médico-sociaux, des services sociaux, des agences d'assurances sociales et des justices de paix. Ce matériel est également téléchargeable depuis le site de l'Etat de Vaud.
- Mandat à l'EPER pour développer sur trois ans le Projet Age et Migration : améliorer l'accès à l'information sur le système d'assurances sociales pour une population de migrants âgés, renforcer leur réseau social et mener des actions préventives en matière de santé.

*Partenaires  
associatifs*

- Publications du BRIO, Bureau régional d'information, d'orientation et de liaison du réseau ARCOS<sup>26</sup> : celui-ci édite un nombre important de documents d'information sur les thématiques liées à l'âge. En raison de dispositions financières spécifiques, la communication sur la question de l'entrée en EMS peut s'avérer d'un abord plus complexe que celle relative à des questions d'ordre général.
- Documentation de l'AVASAD<sup>27</sup> : cette association, dont la FSL est membre, publie, sur la question du maintien à domicile, trois brochures d'information, à savoir : « Pour vous, avec vous, chez vous », « le CMS et vous » et « les Tarifs ». Ces publications, téléchargeables depuis le site, existent aussi en format papier. Elles sont largement diffusées auprès des divers acteurs médico-sociaux et rédigées de manière claire et abordable pour tout un chacun.

<sup>26</sup> ARCOS, Association réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise, Rue du Bugnon 4, 1005 Lausanne, tél. 021 341 72 50. La Ville de Lausanne est représentée au sein du Comité (Groupe des communes) par le directeur EJCS.

<sup>27</sup> Par le directeur EJCS, la Ville est membre de l'Assemblée des délégués de l'AVASAD. Celui-ci est également vice-président de la FSL. Au sein du conseil de cette fondation siègent également deux membres du Conseil communal lausannois et deux députés de l'arrondissement de Lausanne au Grand-Conseil.

- Commune de Lausanne*      *SIPP, SAS*
- Guide électronique « Aînés, handicapés » : publié sur le site internet de la Ville de Lausanne à l'adresse [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch), ce guide donne une vue exhaustive des offres à destination des personnes seniors à Lausanne.

## 5. Propositions de la Municipalité

### 5.1 Généralités

La Municipalité estime que la politique de la vieillesse de la Ville de Lausanne est déjà très développée, que ses prestations répondent aux besoins et qu'elles sont convenablement coordonnées avec celles du canton. De très nombreuses prestations sont délivrées par plusieurs services, relevant de chacun des grands objectifs. Conformément aux fondements pour une politique sociale de la vieillesse (chapitre 3), la Municipalité ne propose pas de créer de nouvelles prestations en faveur des aînés, mais de mieux faire connaître celles existantes, d'une part, de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des aînés dans les diverses politiques publiques d'autre part. A ce titre, elle propose quelques initiatives nouvelles répondant aux postulats Picard et Wermelinger, et qui correspondent au partage des tâches communément admis entre canton et communes.

### 5.2 Réponse au postulat B. Picard et consorts « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés »

Les postulants partent du constat, statistiquement établi, que la part de la population urbaine de 60 ans et plus va considérablement augmenter au cours des prochaines années. Cette population est encore en pleine forme au moment de la prise de la retraite et joue un rôle économique et social non négligeable dans la vie de la cité. Toutefois, à l'instar des citoyens plus jeunes, elle a des besoins spécifiques, croissant avec l'âge. Il y a donc lieu de concevoir une politique globale, à moyen et long terme, en lien avec le canton, pour un maintien optimal des aînés dans la société locale. Cette réflexion de fond devrait englober notamment les aspects urbanistiques et d'habitat, les questions de mobilité, la problématique des contacts sociaux et des relations avec l'administration.

En conclusion, les postulants demandent un état des lieux et une étude approfondie sur les besoins spécifiques de cette catégorie de population ainsi que la mise en place d'une structure de concertation adaptée. La description de la politique sociale de la vieillesse, de ses objectifs et de ses moyens, qui a fait l'objet du chapitre 4 du présent rapport-préavis, constitue l'état des lieux demandé. Ce dernier montre qu'il n'existe guère de besoins non couverts au plan communal.

Pour autant, l'intégration des aînés doit demeurer une préoccupation constante de toutes les politiques publiques, ainsi que le relèvent pertinemment les postulants. La mise sur pied d'une « structure de concertation » pour y veiller est probablement souhaitable, si elle demeure à la fois légère et efficace. Aussi la Municipalité propose-t-elle une démarche participative d'amélioration permanente de l'intégration des aînés, à travers l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau des villes amies des aînés.

Ce réseau procède d'une initiative mondiale de l'OMS de 2006 visant à aider les villes à se préparer aux deux nouvelles tendances en matière de démographie : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation. Une ville amie des aînés repose sur un environnement urbain participatif et accessible qui favorise un vieillissement actif. Par son adhésion, la ville s'engage à entreprendre le cycle d'amélioration continue dans huit domaines de la vie urbaine (voir annexe) qui peuvent influencer sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées, à savoir :

1. Espaces extérieurs et bâtiments
2. Transports
3. Logement
4. Participation au tissu social
5. Respect et inclusion sociale
6. Participation citoyenne et emploi
7. Communication et information
8. Soutien communautaire et services de santé.

Les avantages pour une ville d'adhérer au Réseau sont, entre autres, les suivants :

- Connexion à un réseau national et mondial de spécialistes du vieillissement et de la société civile.
- Accès aux informations clés concernant le programme : défis à relever, meilleures pratiques, résultats, nouvelles initiatives.
- Offre d'orientations techniques et de formation tout au long du processus de mise en œuvre du projet.
- Possibilités de partenariats avec d'autres villes.

L'OMS ne délivre pas de label. Les villes membres s'engagent seulement à mettre en œuvre des cycles d'amélioration continue de 5 ans, avec la participation des aînés, selon le plan d'action suivant :

#### Années 1 et 2 : planification

Avec les aînés et sur la base d'une check-list,

- évaluation de la situation dans chacun des huit domaines
- élaboration d'un plan d'action, avec des objectifs précis (des indicateurs doivent être prévus)

#### Années 3 à 5 : mise en œuvre

- appliquer le plan d'action
- récolter les données utiles à l'évaluation

#### Fin de la 5<sup>ème</sup> année : évaluation, valorisation et pérennisation

- évaluer le degré d'atteinte des résultats attendus
- recenser les réussites et les lacunes persistantes
- présenter un rapport de situation

Une instance de pilotage formée de représentants de la Municipalité, du Conseil communal et des services concernés par la problématique pourrait être créée. Celle-ci sonderait régulièrement les aînés et/ou leurs associations pour définir avec eux/elles des objectifs d'amélioration réalistes dans les différents domaines retenus ci-dessus.<sup>28</sup>

Le rôle de l'OMS est de coordonner le programme, de recenser et diffuser les meilleures pratiques, d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre, d'apporter son soutien et une formation techniques, d'examiner les progrès et les plans. Des repères et critères existent pour l'évaluation du processus et des résultats, issus de démarches déjà concrétisées.

A ce jour en Suisse, les villes de Genève et de Berne ont adhéré. La constitution d'un réseau suisse est d'actualité, plusieurs localités ayant manifesté leur intérêt lors d'une assemblée tenue le 19 novembre 2012 dans la capitale fédérale.

---

<sup>28</sup> Cette proposition de création d'une instance de pilotage est faite après une consultation effectuée par le SSL auprès de cinq associations concernées ; Pro Senectute et le Mouvement des Aînés ont réagi favorablement, l'Ecole des grands-parents met cet objet en consultation interne. Connaissance 3 n'a pu prendre part au sondage et l'AVIVO s'est abstenue de toute réponse.

### 5.3 Réponse au postulat B. Picard et consorts « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne »

Le postulant propose la mise en place d'une documentation simple, claire et pratique sur les possibilités d'hébergement entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS et la création d'un poste spécifique au sein de l'administration communale en mesure de fournir les informations nécessaires en la matière. Une collaboration avec le canton est suggérée. En séance de commission d'étude du postulat, diverses idées ont été émises, notamment l'édition d'un dépliant par la Ville, la création d'une page internet et la désignation d'une personne coordonnant ces questions au sein de l'administration communale.

Le chapitre 4.2 du présent rapport-préavis recense les dispositifs d'information existants. Pour mémoire, le maintien à domicile et l'hébergement relèvent de l'Etat selon la répartition des tâches en vigueur aujourd'hui. C'est dire que l'information y relative est logiquement de la responsabilité des services cantonaux. Ces derniers s'en acquittent, au demeurant, à travers les mandats confiés à l'AVASAD (CMS) ou au réseau ARCOS (EMS).

La Municipalité propose cependant, en se référant au grand objectif no 5 de la politique sociale de la vieillesse (informer), et d'entente avec l'association Pro Senectute, d'une part de dédier une partie de l'Espace Riponne à l'information du public, d'autre part de proposer dans le cadre de l'Espace Riponne des formations destinées à faciliter l'utilisation par les aînés des sites internet concernant l'information sur les prestations sociales et sanitaires notamment<sup>29</sup>.

#### 5.3.1 Le guichet Info Senior

Dans le cadre de l'Espace Riponne, la Municipalité propose, d'entente avec Pro Senectute, la création d'un guichet d'information « Info Senior ». Une subvention cantonale a été obtenue pour assurer le financement de cette nouvelle prestation subsidiairement aux aides fédérales. Ce guichet peut être décrit de la manière suivante :

- Les bénéficiaires ou leurs proches sont reçus à un « desk d'information » directement identifiable et accueillant ; un lieu d'entretien privé est à disposition si nécessaire.
- Le « desk d'information » est complété par un espace de documentation, composé de présentoirs, de sièges et d'une borne Internet, qui peut être utilisée de façon spontanée et autonome.
- Ce dispositif d'information sociale est actif le samedi matin, notamment à l'attention des proches de personnes âgées qui ont insuffisamment de disponibilités en semaine.

#### 5.3.2 Formation à l'utilisation des sites internet

Le service social et le service d'organisation et d'informatique ont lancé un projet intitulé « Cyberdoc ». Un volet « social » a été créé sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch), recensant dès son ouverture plus de 250 prestations sociales et sanitaires. D'ici quelques mois, les utilisateurs pourront indiquer leur situation et leurs besoins ; ils seront orientés sur les prestations qui les concernent, régulièrement tenues à jour par un réseau de partenaires participant au projet. Cyberdoc facilitera donc l'accessibilité à une information complète sur les prestations, et cela pour l'ensemble des usagers intéressés. Des cours destinés à faciliter l'utilisation de Cyberdoc par les aînés seront organisés dans le cadre du cybercafé de l'Espace Riponne.<sup>30</sup>

<sup>29</sup> Site qui répond également aux engagements pris dans le cadre du rapport-préavis 2007/40 « Accès à l'information et aux prestations sociales – Réponse à la motion Ch.-D. Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur ».

<sup>30</sup> Cette proposition d'organisation de cours Cyberdoc et Easyswap est faite après consultation de cinq associations concernées ; Pro Senectute et le Mouvement des Aînés ont réagi favorablement, l'Ecole des grands-parents met cet objet en consultation interne. Connaissance 3 n'a pu prendre part au sondage et l'AVIVO s'est abstenue de toute réponse.

Par ailleurs, les aînés détiennent nombre de compétences et de savoirs qui mériteraient d'être mieux valorisés. Fort de ce constat, le service social Lausanne entend, en parallèle à la démarche Cyberdoc précitée, promouvoir l'accès au site internet Easyswap, qui propose l'échange gratuit de services et de biens. Permettre aux seniors non seulement de bénéficier de prestations directes mais d'être acteurs de la plateforme s'inscrirait dans l'esprit du postulat F. Uffer adressé au Conseil d'Etat vaudois en faveur de l'intégration et de la participation sociale des personnes âgées dans leurs communes et leurs quartiers.

#### *5.4 Réponse au postulat E. Wermelinger et consorts « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés »*

Le postulat Wermelinger relève en introduction que grâce aux progrès de la médecine et à une meilleure hygiène de vie, les seniors ont une espérance de vie de plus en plus longue. Il leur appartient de continuer des activités, de participer à une vie sociale, de développer des nouveaux savoirs et de se rencontrer dans un lieu convivial ouvert à toutes et à tous.

Selon la postulante, l'Espace Riponne, créé en février 2007, répond à cette exigence. Ce lieu ouvert à toutes les associations et personnes souhaitant y déployer des activités en faveur du maintien de l'intégration sociale des retraités de Lausanne et environs connaît des difficultés financières. Des solutions doivent être trouvées pour aider Pro Senectute à assurer la pérennité de l'Espace Riponne. Ceci représente, selon la postulante, une chance pour Lausanne de concevoir par l'intermédiaire d'une fondation ou coopérative, une Maison des aînés au cœur de la Ville, à l'instar d'autres villes romandes, notamment Genève, Neuchâtel et Bienne. Ce nouvel espace proposerait des consultations sociales, un lieu d'information et de formation, des activités de santé et de bien-être pour les personnes retraitées.

On a vu plus haut que l'intégration sociale des aînés ne passait en principe pas par le développement de structures dédiées à leur occupation en marge de la société (qui met à l'écart les personnes ayant atteint l'âge de la vieillesse selon une définition économique de celle-ci). C'est en étant attentive à cet impératif que la Municipalité propose, d'entente avec Pro Senectute<sup>31</sup> une « refondation » de l'Espace Riponne.

Les principaux services assurés par cette structure seront les suivants :

1. Un service de location de salles aux associations (en priorité aux associations des aînés) ;
2. Une cafeteria et un cybercafé ;
3. Un guichet Info Senior ;
4. Le service social de Pro Senectute.

#### 1. Service de location de salles aux associations (Riponne 5)

5 salles de 23m<sup>2</sup> à 75m<sup>2</sup> louées selon les priorités suivantes :

- Activités de formation et de mouvement ;
- Activités de soins spécifiques (podologue) ;
- Activités de rencontre et d'animation socioculturelle encadrées ;
- Activités autonomes de groupes et d'organisations liés aux aînés ;
- Activités autonomes de groupes et d'organisations non liés aux aînés.

#### 2. Cafeteria et cybercafé (Riponne 5)

- Boissons chaudes et froides sont disponibles en self-service (appareils à monnaie) ;
- Une ou deux tables sont équipées d'un poste informatique pour l'accès à internet.

---

<sup>31</sup> La réflexion sur l'avenir de l'Espace Riponne s'est appuyée sur plusieurs travaux :

- le rapport de la société Stratégos de novembre 2009
- le forum tenu le 5 mai 2010 à l'Espace Riponne
- l'enquête conduite entre octobre et décembre 2010 par Pro Senectute auprès des associations et usagers de l'Espace Riponne
- le document élaboré par Pro Senectute en date du 4 mars 2011 sous le titre « Une maison des aînés au cœur de Lausanne – projet d'utilisation et de gestion des espaces ».

3. Guichet Info Senior

- Desk d'information (voir chapitre 5.3.1.).

4. Service social et d'animation régionale de Pro Senectute (Valentin 4)

- Service social et d'animation régionale de Pro Senectute.

**6. Aspects financiers***6.1 Budget de l'Espace Riponne*

Seules les propositions de ce rapport-préavis concernant l'Espace Riponne ont une incidence financière.

Le budget de l'Espace Riponne établi par Pro Senectute se présente comme suit :

En CHF	Service de location de salles	Cafeteria et cybercafé	Service social Pro Senectute et Guichet Info Senior	Total
<b>Charges</b>				
Loyer	64'390.72	8'413.79	32'645.49	105'450.00
Charges de loyer	8'884.64	1'160.94	4'504.42	14'550.00
Salaires	127'700.77	13'143.09	79'556.14	220'400.00
Charges sociales	29'536.06	2'970.79	19'893.15	52'400.00
Entretien des locaux	7'200.00	0.00	1'800.00	9'000.00
Electricité	6'533.72	853.75	3'312.54	10'700.00
Assurances	2'442.51	319.16	1'238.33	4'000.00
Téléphones et divers	4'225.00	3'600.00	175.00	8'000.00
Cafeteria	0.00	15'000.00		15'000.00
Agencement	0.00	5'000.00	2'500.00	7'500.00
Amortissements	14'208.00	9'600.00	32'192.00	56'000.00
<b>Totaux</b>	<b>265'121.42</b>	<b>60'061.51</b>	<b>177'817.07</b>	<b>503'000.00</b>
<b>Produits</b>				
Subvention Vaud			80'000.00	80'000.00
Subvention Lausanne	168'721.42	60'061.51	7'217.07	236'000.00
Chiffre d'affaires	96'400.00		74'600.00	171'000.00
<b>Totaux</b>	<b>265'121.42</b>	<b>60'061.51</b>	<b>161 817.07</b>	<b>487'000.00</b>
<b>Résultats</b>				
<b>Pertes</b>	0.00	0.00	<b>-16'000.00</b>	<b>-16'000.00</b>

Les charges représentent les frais d'exploitation et de gestion des salles de conférences, du bureau d'accueil et d'administration, de la cafétéria, du cybercafé ainsi que des surfaces communes. Le poste des salaires comprend 1.25 EPT pour l'intendance et les remplacements, 0,5 EPT pour le poste d'accueil et un forfait de fr. 30'000.- pour l'encadrement et le support logistique (comptabilité et secrétariat du centre, support informatique).

Pro Senectute s'est engagée à procéder à un examen rigoureux de l'équilibre financier de cet espace au terme du demi exercice 2013 (des travaux sont prévus durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013), puis à la fin de l'année 2014. Le cas échéant, des mesures correctives seront prises.

### 6.2 Impact sur le budget de fonctionnement de la Ville

La subvention à l'Espace Riponne est augmentée de frs. 135'000.- pour les exercices 2013 et 2014, pour atteindre la somme totale de frs 356'000.-. Dès 2015, elle sera ramenée à frs 236'000.- considérant que le soutien communal aux activités de maintien à domicile menées par Pro Senectute au Centre Val Paisible (frs 96'000.-) et à la maison Mivelaz (frs 24'000.-), du ressort du canton, devrait prendre fin à ce moment-là. L'augmentation de la subvention figure déjà au budget 2013 adopté par le Conseil communal.

Différences de subventions par rapport à 2012

(En milliers de CHF)	2013	2014	2015
Espace Riponne	135.0	135.0	135.0
Val Paisible			-96.0
Mivelaz			-24.0
<b>Total</b>	<b>135.0</b>	<b>135.0</b>	<b>15.0</b>

Le guichet Info Senior, qui représentera une charge annuelle de frs. 95'000.- pour Pro Senectute, sera financé à hauteur de frs 80'000.- par le DSAS dans le cadre de la convention liant le canton à Pro Senectute pour son service social. Cette partie étant purement cantonale, elle ne sera pas prise en charge par la Ville de Lausanne.

## 7. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le rapport-préavis N° 2013/06 de la Municipalité du 31 janvier 2013 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte des orientations de la politique sociale de la vieillesse contenue dans le présent rapport-préavis ;
2. d'approuver la réponse au postulat Picard « *Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés* » ;
3. d'approuver la réponse au postulat Picard « *Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne* » ;
4. d'approuver la réponse au postulat Wermelinger « *Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés* » ;

5. d'approuver le principe d'une adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes amies des aînés.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

*Annexes :*

- *OMS – feuille de route des dispositifs fondamentaux des villes amies des aînés*
- *Description de poste « Guichet Info Senior »*

## 8. Liste des abréviations

AGC	Administration générale et culture
AVASAD	Association vaudoise des soins à domicile
AVIVO	Association de défense et de détente de tous les retraités
ARCOS	Association Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise
BAVL	Bibliothèque et archives de la Ville
BRIO	Bureau régional d'information, d'orientation et de liaison du réseau ARCOS
CAT	Centres d'accueil temporaire
CMS	Centres médico-sociaux
DFJS	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINT	Département de l'intérieur
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EJCS	Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale
EMS	Etablissement médico-social
FIPAV	Direction des finances et du patrimoine vert
FSL	Fondation Soins Lausanne
LAPRAMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
LSP	Direction du logement et de la sécurité publique
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OMS	Organisation mondiale de la santé
Polcom	Service de la police du commerce
RM	Service des routes et de la mobilité
SAI	Service administratif et de l'intégration
SAJE	Service d'accueil de jour de l'enfance
SAMS	Structures d'accompagnement médico-sociales
SAS	Service des assurances sociales
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SERAC	Service des affaires culturelles
SF	Service financier
SIPP	Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population
SJL	Service de la jeunesse et des loisirs
SLG	Service du logement et des gérances
SMun	Secrétariat municipal
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SSL	Service social Lausanne
TRX	Direction des travaux